

## **REGLEMENT** **BREIZH ASIA**

La Breizh Asia est une manifestation sportive se déroulant au ZooParc de Trégomeur, elle est ouverte à tous les participants de la course ayant validé leur inscription et aux visiteurs ayant payé le droit d'entrée d'un tarif préférentiel ce jour, soit 5€, elle est interdite aux animaux, en dehors des pensionnaires du ZooParc.

### **1. Lieu, date et nature de la compétition**

La Breizh Asia #3 aura lieu le 27 mars 2022

Différentes courses :

10H15

- La Breizh Asia 10KM solo
- La Breizh Asia 10KM duo

12H00

- La Breizh Asia des lionceaux 3KM

12H45

- La Breizh Asia des loutrons 1KM

13H00

- La Breizh Asia des ours 0.4KM

### **2. Organisateur**

Association des Amis du ZooParc de Trégomeur

1 Moulin de Richard

22590 Trégomeur

### **3. Conditions de participation**

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : Cadet (nés en 2006 et avant) pour les courses La Breizh Asia 10KM solo et en duo.

Les compétiteurs doivent être de la catégorie : Benjamins ou Minimes (nés de 2007 à 2010) pour la course La Breizh Asia des lionceaux.

Les compétiteurs doivent être de la catégorie : Ecole d'athlé ou Poussins (nés de 2011 à 2015) pour la course La Breizh Asia des loutrons.

Les compétiteurs doivent être de la catégorie : Baby Athlé (nés de 2016 à 2020) pour la course La Breizh Asia des ours.

b) Certificat médical : Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue). Ajouter ici les modalités de remise du document (copie à l'inscription, au retrait des dossards...).

b) Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

- 11€ pour la course La Breizh Asia 10KM solo (13€ sur site le jour de l'évènement)
- 16€ pour la course La Breizh Asia 10KM duo (20€ sur site le jour de l'évènement)
- 5€ pour la course La Breizh Asia des lionceaux 3KM (7€ sur site le jour de l'évènement)
- 5€ pour la course La Breizh Asia des loutrons 1KM (7€ sur site le jour de l'évènement)
- 2€ pour la course La Breizh Asia des oursons 0.4KM (3€ sur site le jour de l'évènement)

Donnant droit à : un lot et une entrée gratuite au ZooParc de Trégomeur pour la saison estivale 2022, payable sur le site de Next Run ou sur place le jour de l'évènement.

c) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au : 26/03/2022 à 9h00 pour l'ensemble des courses.

e) Athlètes handisport

Le parcours pouvant être assez vallonné, il ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

f) Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

g) **Dossard**

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

i) **Rétractation**

L'inscription d'un coureur est finale, non cessible, non transmissible et ne pourra donner lieu à aucun remboursement en dehors du service d'achat/revente de dossards qui vous sera proposé sur NEXTRUN.

j) **Acceptation du présent règlement** Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

#### **4. Cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé en dehors du service d'achat/revente de dossards qui vous sera proposé sur NEXTRUN lorsque l'épreuve sera complète.

Ce service pourra être stoppé sans préavis et au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

Passé cette date, les dossards mis en vente mais non achetés ne pourront être remboursés.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne hors du service d'achat /revente de NextRun, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **5. Assurances**

a) **Responsabilité civile** La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police d'assurance souscrite auprès d'Allianz.

b) **Assurance dommages corporels** Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

#### **6. Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA

a) Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

b) Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification

d) Bâtons

Selon le règlement de l'épreuve, Le port des bâtons n'est pas autorisé.

e) Assistance

Aucune assistance n'est autorisée.

f) Limites horaires

Le temps maximum alloué pour la course La Breizh Asia 10KM est de 2H00. Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors-course, devront cesser la course.

g) Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. Le transducteur devra être restitué à l'arrivée, en cas de non restitution, il sera facturé 5€.

## **7. Classements et récompenses**

a) Classements

Un classement sera établi pour la Breizh Asia 10 KM

b) Récompenses

Pour la course La Breizh Asia 10KM, lionceaux et loutrons :

Un lot de participation et une entrée gratuite au ZooParc de Trégomeur pour la saison estivale 2022 à chaque participant ; des récompenses pour les 3 premiers hommes et trois premières femmes de chaque course (3 premiers relais).

Pour la Breizh Asia des oursons : un lot pour chaque petit participant

Nota : Il sera établi à minimum un classement scratch masculin et un classement scratch féminin pour le 10KM. L'organisateur détermine librement les différents classements qu'il souhaite récompenser.

d) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet NextRun. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime.

## **8. Ravitaillements**

Toutes les courses sont en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

Un poste de ravitaillement sera présent à l'arrivée.

## **9. Sécurité et soins**

### a) Voies utilisées

La compétition se déroule sur routes ou chemins en milieu naturel au sein du ZooParc de Trégomeur

### b) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par 1 médecin et la Protection Civile des Côtes d'Armor.

### c) Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

## **10. Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

## **11. Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

## **12. Force majeure**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## **13. Annulation**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.